



Bulletin Officiel

N° 3818 Lundi 28 Mars 2011

— 16^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUES DU CMF

BANK OF « تحذير للعموم من تصرفات كل من شركة 2
LA SOCIETE DE « والوسيط بالبورصة « AFRICA BENIN
GESTION ET D'INTERMEDIATION BOURSIERE DU
« BENIN

MISE EN GARDE DU PUBLIC CONTRE LES 3
AGISSEMENTS DE LA SOCIETE « BANK OF AFRICA
BENIN » ET DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE « LA
SOCIETE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION
BOURSIERE DU BENIN »

تذكير لشركات المساهمة العامة 4

RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APE 4

AVIS DES SOCIETES

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP AMEN CEA 5

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE 6

SICAV OPPORTUNITY 6

SICAV PROSPERITY 7

SICAV TRESOR 7

SOCIETE MODERN LEASING 8

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE MODERN LEASING 8

PROJET DE RESOLUTIONS

SOCIETE MODERN LEASING 9-11

COURBE DES TAUX 12

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 13-14

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31-12-2010
- TUNISO EMIRATIE SICAV

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31-12-2010
- SICAV TRESOR
- SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
- SICAV PROSPERITY
- SICAV OPPORTUNITY

COMMUNIQUÉ DU CMF

Le Conseil du Marché Financier met en garde le public contre les agissements de la société « BANK OF AFRICA Bénin » et de l'intermédiaire en bourse « la société de gestion et d'intermédiation boursière du Bénin » qui ont dernièrement publié un avis publicitaire dans un quotidien tunisien par lequel ils sollicitent l'épargne du public à l'occasion de l'augmentation du capital de la société.

Le Conseil du Marché Financier informe le public que cette société n'a pas fourni les informations nécessaires relatives à l'opération envisagée et n'a pas obtenu l'autorisation préalable du Conseil du Marché Financier conformément aux textes légaux et réglementaires en vigueur et notamment les articles 2 et 87 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

A ce titre, le Conseil du Marché Financier a pris le soin de contacter le régulateur financier Ouest-Africain « le Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers » afin de lui faire part des agissements illégaux de la société « BANK OF AFRICA Bénin » et de l'intermédiaire en bourse. Le Conseil du Marché Financier se réserve également le droit d'engager des poursuites judiciaires à leur encontre.

بلاغ هيئة السوق المالية

تحذر هيئة السوق المالية العموم من تصرفات كل من شركة « BANK OF AFRICA Bénin » والوسيط بالبورصة « la société de gestion et d'intermédiation boursière du Bénin » اللذان قاما في المدة الأخيرة بنشر إعلان إشهاري في جريدة تونسية عرضت بمقتضاه الشركة على العموم الاكتتاب في عملية الترفيع في رأس مالها.

وحيث تعلم هيئة السوق المالية العموم بأن الشركة المعنية لم تقدم بصفة مسبقة إلى هيئة السوق المالية المعلومات اللازمة بشأن العملية المزمع إجراؤها ولم تتحصل على ترخيصها في ذلك طبقا للنصوص التشريعية والترتيبية الجاري بها العمل وبالخصوص الفصلين 2 و 87 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية.

وفي هذا الصدد قامت هيئة السوق المالية بالاتصال بهيئة التعديل المالي لغرب إفريقيا قصد إعلامها بالتصرفات غير القانونية لشركة « BANK OF AFRICA Bénin » وللوسيط بالبورصة. كما تحتفظ الهيئة بحقها في تتبع كل من الشركة المعنية والوسيط قضائيا.

بلاغ هيئة السوق المالية

تذكر هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة أنه يتعين عليها طبقاً لأحكام الفصل 36 من ترتيب هيئة السوق المالية المتعلقة بالمساهمة العامة، إعلام العموم وفي أقصر الآجال بواسطة بلاغ صادر في صحيفة يومية وفي النشرة الرسمية لهيئة السوق المالية وفي نشرة بورصة الأوراق المالية بتونس بكل حدث هام من شأنه إذا بلغ إلى العموم، أن يكون له أثر ذو أهمية نسبية على سعر أو قيمة أوراقها المالية. وبصفة خاصة وباعتبار أن الأمر يتعلق بمعطيات من شأنها التأثير على الوضعية المالية وعلى نتائج الشركة، فإن شركات المساهمة العامة مدعوة إلى إعلام العموم بكل معلومة تتعلق بنتيجة أعمال خلية المتابعة التي تم عند الاقتضاء إرسالها.

كما أن هذه الشركات مدعوة إلى تقديم عرض لآفاقها المستقبلية المحينة صلب التقرير السنوي حول التصرف في الشركة لسنة 2010، وعليها عند الاقتضاء تحليل الفوارق مقارنة بالتقديرات التي سبق نشرها.

2011 - AC - 5

COMMUNIQUÉ DU CMF

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne qu'en vertu des dispositions de l'article 36 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont tenues de porter à la connaissance du public, par voie de communiqué dans un journal quotidien, dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans le bulletin de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dans les plus brefs délais, tout fait important susceptible, s'il était connu, d'avoir une incidence significative sur le cours ou la valeur des titres de ces sociétés. Plus particulièrement, et s'agissant d'éléments qui seraient de nature à impacter la situation financière et les performances de la société, lesdites sociétés sont invités à porter à la connaissance du public toute information relative aux résultats des travaux de cellule de suivi mise en place à cet effet, le cas échéant.

Les sociétés faisant appel public à l'épargne sont également appelées à exposer au niveau du rapport annuel sur la gestion relatif à l'exercice 2010, les perspectives d'avenir actualisées, et à analyser les écarts, le cas échéant, avec les prévisions annoncées antérieurement.

AVIS DES SOCIETES*

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP AMEN CEA
Fonds Commun de Placement
régé par le code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
Agrément du CMF N°07-2010
du 17 Mars 2010

Amen Invest porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de FCP AMEN CEA aura lieu le lundi **28 mars 2011**.

FCP AMEN CEA présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP AMEN CEA
Siège social	: 9, Rue du lac Neuchâtel, Les Berges du Lac, 1053 Tunis
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement
Type	: FCP mixte
Durée de vie	: 99 ans
Objet Social	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds propres
Législation applicable	: Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
Montant des fonds	: 100.000 dinars divisés en 1 000 parts de 100 dinars chacune.
Date d'agrément	: 17 mars 2010
Promoteurs	: Amen Invest et Amen Bank
Gestionnaire	: Amen Invest
Dépositaire	: Amen Bank
Distributeur	: Amen Invest

Prix de souscription et de rachat :

- Le prix de souscription est égal à celui la valeur liquidative (pas de droit d'entrée).
- Le prix de rachat est égal à celui la valeur liquidative minoré d'un droit de sortie de 1% si le rachat des parts aura lieu avant un an à compter de la date de souscription.

Pour plus d'informations sur FCP AMEN CEA, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 26 janvier 2011, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.

AVIS DES SOCIETES*

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par le Code des Organismes de Placement Collectif
Telle qu'il a été promulgué par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis

Avis de Convocation
à l'Assemblée Générale Ordinaire

Les actionnaires de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu **le Mardi 12 Avril 2011 à 17 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac - Boulevard Principal -Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2010 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2010 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
4. Affectation du résultat ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Questions diverses.

Le Président du Conseil d'Administration

2011 - AS - 153

SICAV OPPORTUNITY

Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par le Code des Organismes de Placement Collectif
Telle qu'il a été promulgué par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis

Avis de Convocation
à l'Assemblée Générale Ordinaire

Les actionnaires de la SICAV OPPORTUNITY - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu **le Mardi 12 Avril 2011 à 16^H30** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac - Boulevard Principal -Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2010 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2010 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
4. Affectation du résultat ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Questions diverses.

Le Président du Conseil d'Administration

2011 - AS - 154

AVIS DES SOCIETES*

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SICAV PROSPERITY

Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par le Code des Organismes de Placement Collectif
Telle qu'il a été promulgué par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis

Avis de Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Les actionnaires de la SICAV PROSPERITY - Société d'Investissement à Capital Variable - sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu **le Mardi 12 Avril 2011 à 16 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac - Boulevard Principal – Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2010 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2010 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
4. Affectation du résultat ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Questions diverses.

Le Président du Conseil d'Administration

2011 - AS - 155

SICAV TRESOR

Société d'Investissement à Capital Variable
Régie par le Code des Organismes de Placement Collectif
Telle qu'il a été promulgué par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001
Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba-Tunis

Avis de Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Les actionnaires de la SICAV TRESOR - Société d'Investissement à Capital Variable -sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, qui aura lieu **le Mardi 12 Avril 2011 à 15 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (la Maison de l'Entreprise), sis aux Berges du Lac - Boulevard Principal - Tunis et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2010 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2010 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de ce même exercice ;
4. Affectation du résultat ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Questions diverses.

Le Président du Conseil d'Administration

2011 - AS - 156

AVIS DES SOCIETES*

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE MODERN LEASING
Siège Social : IMMEUBLE ASSURANCES SALIM
LOT AFH -BC5 CENTRE URBAIN
NORD 1082 TUNIS MAHRAJENE

Messieurs les actionnaires de la société Modern Leasing sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 11 Avril 2011 à 10 h 30 au siège social de la Banque de l'Habitat sis au 18 avenue Mohamed V Tunis, troisième étage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de l'exercice 2010
2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2010
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2010
4. Quitus aux Administrateurs.
5. Affectation des résultats.
6. Renouvellement du mandat des administrateurs.
7. Nomination des nouveaux administrateurs
8. Fixation de la rémunération du Comité d'Audit pour l'exercice 2010
9. Fixation du montant des Jetons de présence pour l'exercice 2010

2011 - AS - 157

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE MODERN LEASING
Siège Social : IMMEUBLE ASSURANCES SALIM
LOT AFH -BC5 CENTRE URBAIN
NORD 1082 TUNIS MAHRAJENE

Messieurs les actionnaires de la société Modern Leasing sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra lundi le 11 Avril 2011 à 10h00 au siège social de la Banque de l'Habitat sis au 18 avenue Mohamed V Tunis, troisième étage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Mise à jour des statuts (Articles 3, 7, 9, 12, 24, 31, 37, 41, 43,44 et 46),

2011 - AS - 158

AVIS DES SOCIETESPROJET DE RESOLUTIONS**SOCIETE MODERN LEASING**

Siège Social : IMMEUBLE ASSURANCES SALIM
LOT AFH -BC5 CENTRE URBAIN
NORD 1082 TUNIS MAHRAJENE

Projet de résolutions de la Société Modern Leasing qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 11/04/2011

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2010 approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2010 tels qu'ils sont présentés ;

En conséquence, elle donne aux administrateurs, quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2010.

Cette résolution est adoptée à

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2010 approuve les conventions au sens des dispositions des articles 29 de la loi n°2001-65 et 200 et suivants du Codes des sociétés commerciales tel que présentées.

Cette résolution est adoptée à

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au 31/12/2010 comme suit :

En Dinars Tunisiens

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS - Suite

Désignation	Montant
Bénéfice Net	2 580 343,986
Report à Nouveau	1 068 591,436
Total	3 648 935,422
Réserve Légale (5%du Bénéfice Net)	182 446,771
1 ^{er} Reliquat :	3 466 488,651
Dividendes	1 400 000,000
2 ^{ème} Reliquat	2 066 488,651
Fonds pour Risques Généraux	600 000,000
3 ^{ème} Reliquat	1 466 488,651
Fonds Social	200 000,000
Report à nouveau	1 266 488,651

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant brut des dividendes à distribuer aux actionnaires à 0,350millimes par action. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du .../05//2011 au siège de la société.

Cette résolution est adoptée à

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Société Modern Leasing d'un emprunt obligataire d'un montant total de Vingt Cinq Millions de Dinars (25.000.000 DT) et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les modalités et les conditions.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle les mandats des Administrateurs suivants pour une durée de trois ans expirant le jour de l'Assemblée qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2013 :

.....

Cette résolution est adoptée à

Les nouveaux administrateurs déclarent accepter ces fonctions et déclarent en outre n'être frappés d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptible de leur interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions conformément à la loi.

Les personnes morales ainsi nommées sont appelées à désigner les membres permanents les représentant.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS - Suite

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide la nomination de :

MME DALILA KOUBAA

.....

.....

En tant que nouveaux administrateurs et ce, jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Les nouveaux administrateurs déclarent accepter ces fonctions et déclarent en outre n'être frappés d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptible de leur interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions conformément à la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe les jetons de présence au titre de l'exercice 2010 à un montant forfaitaire annuel net de 3000 Dinars par administrateur.

Cette résolution est adoptée à

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du Comité d'Audit au titre de l'exercice 2010 à un montant forfaitaire annuel net de 3000 Dinars par membre.

Cette résolution est adoptée à

Neuvième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres.

Cette résolution est adoptée à

AVIS

COURBE DES TAUX DU 28 MARS 2011

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,715%		
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,714%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,714%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,713%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,712%	998,352
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011		4,711%	
TN0008002487	BTC 52 SEMAINES 28/02/2012	4,707%		
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,748%	1 011,256
TN0008002495	BTC 52 SEMAINES 27/03/2012	4,778%		
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,908%		1 001,490
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		5,049%	1 023,967
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		5,171%	1 063,893
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,228%	1 088,455
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,370%	1 055,303
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	5,631%		983,588
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,663%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,703%	1 053,371
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,780%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,794%	981,363
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,965%	1 073,814
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	5,979%		968,611

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	135,352	136,302	136,332		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,838	11,932	11,936		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,214	1,221	1,222		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	32,630	32,911	32,921		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	44,802	45,158	45,169		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	163,775	150,999	150,956		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	669,080	562,069	559,619		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	140,431	123,490	123,165		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	130,841	121,963	121,833		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	116,956	111,328	111,361		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	115,164	108,659	108,691		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	109,195	92,927	92,911		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	165,054	156,163	156,645		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06-sept-10	95,368	91,909	91,585		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
15	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MANAGEMENT	30-mars-07	1 279,506	1 222,166	1 228,978		
16	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	2 218,986	2 112,809	2 132,165		
17	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	122,479	106,355	107,173		
18	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	122,906	115,327	116,068		
19	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 153,132	1 131,534	1 138,971		
20	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	129,272	114,396	114,770		
21	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	14,956	13,708	13,841		
22	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 844,815	5 543,327	5 557,225		
23	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 613,950	6 395,699	6 409,555		
24	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,293	2,021	2,057		
25	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,846	1,708	1,731		
26	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,162	1,018	1,036		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de détachement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
27	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,201	109,117	109,147
28	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	23/03/11	3,758	104,529	101,580	101,610
29	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	15/03/11	3,741	105,198	102,323	102,352
30	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,030	103,943	103,954
31	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,814	104,731	104,760
32	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,102	107,919	107,941
33	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	103,928	104,871	104,903
34	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	103,973	104,892	104,925
35	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,106	104,999	105,031
36	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	105,976	106,699	106,727
37	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	102,920	103,819	103,849
38	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	21/03/11	4,067	104,302	101,165	101,197
39	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,065	104,914	104,943
40	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,546	107,385	107,416
41	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,200	106,992	107,020
42	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	102,642	103,377	103,400
43	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	102,948	103,779	103,809
44	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,540	105,394	105,424
45	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,457	103,380	103,413
46	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	106,156	106,935	106,960
47	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,166	104,902	104,924
48	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	102,745	103,644	103,676
49	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,552	105,362	105,392
50	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,763	105,627	105,653
51	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,001	102,769	102,797

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE

52	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,536	10,619	10,622
53	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	104,067	104,995	105,025
54	FCP HELION MONEO	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	100,219	100,234

FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE

55	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,112	103,000	103,063
----	---------------------------	-----	------------	----------	-------	---------	---------	---------

SICAV MIXTES

56	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	75,602	73,217	72,828
57	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	155,524	144,064	144,546
58	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 553,686	1 437,044	1 440,951
59	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	112,581	106,708	106,522
60	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	116,359	109,683	109,458
61	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	95,575	85,618	85,328
62	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	21/03/11	0,375	16,523	15,682	15,717
63	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	277,442	259,950	259,992
64	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	51,249	47,242	47,055
65	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	2 257,144	2 097,004	2 095,718
66	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	78,987	75,910	75,761
67	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	58,113	56,755	56,623
68	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	103,331	100,132	100,094
69	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	113,779	108,712	108,797
70	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	110,018	99,769	99,934

FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

71	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,692	11,501	11,489
72	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,686	12,354	12,319
73	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	16,636	16,150	16,060
74	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	17,197	16,404	16,294
75	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	12,356	11,497	11,497
76	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	128,457	111,965	111,820
77	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	131,919	120,468	120,306
78	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	127,744	123,086	123,024
79	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	20,621	18,818	18,807

FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE

80	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	102,358	100,276	100,700
81	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	107,368	104,527	105,042
82	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	150,176	132,762	133,630
83	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,417	9,761	9,798
84	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	123,909	110,764	111,323
85	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	117,002	113,197	113,758
86	FCP ACTIONS DEFENSIF	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	99,187	99,573
87	FCP ACTIONS PROACTIF	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	98,777	99,642
88	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	184,646	169,463	170,140
89	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	162,241	153,228	153,626
90	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	140,166	137,764	138,073
91	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	10 740,784	9 439,684	9 485,979
92	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	192,968	184,872	185,380
93	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04-oct-10	-	-	109,114	113,470	114,489
94	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 439,547	1 339,734	1 347,828
95	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	107,049	99,758	100,419
96	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	107,735	105,379	106,021
97	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	10 395,971	9 882,327	-

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

IMPRIMERIE

du
CMF
8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

**SITUATION ANNUELLE DE TUNISO EMIRATIE SICAV
ARRETEE AU 31/12/2010**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU
31 DECEMBRE 2010**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 03 mars 2010, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» pour l'exercice clos le 31 Décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 59.292.850, un actif net de D : 59.181.658 et un bénéfice de D : 2.548.441, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers de la Société « TUNISO EMIRATIE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2010, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par l'« A.T.L » et la « C.I.L » représentent, à la fin de la période, 10,77% et 11,77% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

5. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

**Le Commissaire aux Comptes
Fayçal DERBEL**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU
31 DECEMBRE 2010**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Votre conseil d'administration réuni le 15 Avril 2010, a nommé Monsieur Lassad DELLAGI en qualité de Président Directeur Général de la société et a fixé sa rémunération mensuelle nette à D : 600.

La charge constatée à ce titre en 2010 et calculée sur la base de dix sept mois et demi a été de D : 10.294.

Par ailleurs, et de notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune autre convention entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2010

(Montants exprimés en dinar)

ACTIF	Note	31/12/2010	31/12/2009
Portefeuille-titres	4	44,967,243	29,957,760
Obligations et valeurs assimilées		42,958,919	27,977,561
Titres OPCVM		2,008,324	1,980,199
Placements monétaires et disponibilités		14,264,445	12,646,185
Placements monétaires	5	13,610,352	6,745,818
Disponibilités		654,093	5,900,367
Créances d'exploitation	6	23,890	8,762
Autres actifs	7	37,272	13,440
TOTAL ACTIF		59,292,850	42,626,147
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	72,009	3,503
Autres créditeurs divers	9	39,183	43,171
TOTAL PASSIF		111,192	46,674
ACTIF NET			
Capital	14	56,725,050	41,164,500
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		68	167
Sommes distribuables de l'exercice en cours		2,456,540	1,414,806
ACTIF NET		59,181,658	42,579,473
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		59,292,850	42,626,147

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinar)

	<i>Note</i>	<i>Année</i> <i>2,010</i>	<i>Année</i> <i>2,009</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	2,314,924	873,036
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1,670,185	872,995
Revenus des titres OPCVM		644,739	41
Revenus des placements monétaires	11	628,303	219,932
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2,943,227	1,092,968
Charges de gestion des placements	12	(222,832)	(3,499)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2,720,395	1,089,469
Autres charges	13	(111,575)	(86,709)
Autres produits		7,348	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		2,616,168	1,002,760
Régularisation du résultat d'exploitation		(159,628)	412,046
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		2,456,540	1,414,806
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		159,628	(412,046)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(17,487)	788
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		(49,886)	434,981
Frais de négociation		(354)	(118)
RESULTAT DE L'EXERCICE		2,548,441	1,438,411

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinar)

	<i>Année</i> <i>2010</i>	<i>Année</i> <i>2009</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>2,548,441</u>	<u>1,438,411</u>
Résultat d'exploitation	2,616,168	1,002,760
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(17,487)	788
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(49,886)	434,981
Frais de négociation	(354)	(118)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(1,921,230)</u>	<u>(1,207,884)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>15,974,974</u>	<u>25,711,594</u>
Souscriptions		
- Capital	77,413,368	49,899,859
- Régularisation des sommes non distribuables	(138,292)	335,397
- Régularisation des sommes distribuables	2,427,684	1,670,523
Rachats		
- Capital	(61,779,834)	(25,153,651)
- Régularisation des sommes non distribuables	133,035	(214,831)
- Régularisation des sommes distribuables	(2,080,987)	(825,703)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>16,602,185</u>	<u>25,942,121</u>
ACTIF NET		
En début de période	42,579,473	16,637,352
En fin de période	59,181,658	42,579,473
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	413,116	161,368
En fin de période	570,010	413,116
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>103.826</u>	<u>103.069</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>4.06%</u>	<u>4.63%</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2010****NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2010, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2010 à D : 44.967.243 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2010	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		41,989,902	42,958,919	72.59%
Obligations		35,416,150	36,158,102	61.10%
Emprunt AIL 2009/1	7,000	560,000	584,892	0.99%
Emprunt AIL 2010/1	15,000	1,500,000	1,546,258	2.61%
Emprunt ATB 2009 ligne A2	15,000	1,500,000	1,538,944	2.60%
Emprunt ATB 2009 ligne B2	10,000	1,000,000	1,029,225	1.74%
Emprunt ATL 2008 (taux fixe)	5,000	500,000	510,126	0.86%
Emprunt ATL 2008 (taux variable)	5,000	500,000	508,844	0.86%
Emprunt ATL 2009/2 (taux fixe)	10,000	1,000,000	1,011,277	1.71%
Emprunt ATL 2009/2 (taux variable)	10,000	1,000,000	1,011,572	1.71%
Emprunt ATL 2009/3	8,000	800,000	800,180	1.35%
Emprunt ATL 2010/1 (taux fixe)	10,000	1,000,000	1,016,685	1.72%
Emprunt ATL 2010/1 (taux variable)	10,000	1,000,000	1,017,047	1.72%
Emprunt ATL 2010/2 (taux variable)	5,000	500,000	500,127	0.85%
Emprunt BTK 2009/B	5,000	500,000	517,242	0.87%
Emprunt BTK 2009/C	10,000	1,000,000	1,035,162	1.75%
Emprunt BTK 2009/D	5,000	500,000	519,810	0.88%
Emprunt CIL 2008/1	5,000	300,000	305,342	0.52%
Emprunt CIL 2009/1	5,000	400,000	408,065	0.69%
Emprunt CIL 2009/2	10,000	800,000	810,202	1.37%
Emprunt CIL 2009/3	13,000	1,300,000	1,350,412	2.28%
Emprunt CIL 2010/1	30,000	3,000,000	3,053,507	5.16%
Emprunt STB 2008/2	15,000	1,406,250	1,469,759	2.48%
Emprunt STB 2010/1 (taux variable)	5,000	500,000	515,948	0.87%
Emprunt STB 2010/1 (taux fixe)	5,000	500,000	516,495	0.87%
Emprunt Sté touristique El Mouradi	3,000	240,000	243,488	0.41%
Emprunt Tunisie Leasing 2008	7,000	560,000	587,046	0.99%
Emprunt Tunisie Leasing 2009/1	5,000	400,000	417,381	0.71%
Emprunt Tunisie Leasing 2009/2	3,000	300,000	309,368	0.52%
Emprunt Tunisie Leasing 2009 Sub (taux variable)	10,000	800,000	810,117	1.37%
Emprunt Tunisie Leasing 2010/1	5,000	500,000	512,019	0.87%
Emprunt Tunisie Leasing 2010/2 (taux variable)	10,000	1,000,000	1,005,385	1.70%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub (taux fixe)	15,000	1,399,950	1,415,502	2.39%
Emprunt Amen Bank 2009 Sub (taux variable)	15,000	1,399,950	1,415,635	2.39%
Emprunt Amen Bank 2010/1	7,000	700,000	710,355	1.20%
Emprunt Sté Meublalex 2008	10,000	1,000,000	1,014,913	1.71%
Emprunt UIB 2009/1	30,000	2,850,000	2,911,391	4.92%
Emprunt Banque de l'habitat 2009 (taux variable)	10,000	1,000,000	1,000,123	1.69%
Emprunt C.H.O 2009	2,000	200,000	201,076	0.34%
Emprunt B.T.E 2010	20,000	2,000,000	2,027,182	3.43%
Bons du trésor assimilables		6,375,318	6,557,717	11.08%
BTA 10/2013	100	98,300	100,233	0.17%
BTA 02/2015	685	699,728	728,158	1.23%
BTA 07/2017	300	297,810	306,261	0.52%
BTA 07/2017	700	709,730	725,232	1.23%
BTA 07/2017	500	507,750	518,807	0.88%
BTA 03/2019	500	514,000	530,469	0.90%
BTA 03/2019	500	500,000	517,841	0.88%
BTA 05/2022	500	508,250	524,977	0.89%
BTA 05/2022	500	504,000	521,420	0.88%
BTA 05/2022	1,000	1,034,500	1,065,558	1.80%
BTA 08/2022	500	500,000	508,776	0.86%
BTA 08/2022	500	501,250	509,985	0.86%
Bons du Trésor Zéro Coupons		198,434	243,100	0.41%
BTZC 10/2016	368	198,434	243,100	0.41%
Titres OPCVM		1,997,394	2,008,324	3.39%
Actions des SICAV		1,997,394	2,008,324	3.39%
Placement Obligataire SICAV	5,000	511,040	515,150	0.87%
Sanadett SICAV	13,800	1,486,354	1,493,174	2.52%
TOTAL		43,987,296	44,967,243	75.98%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2010 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) valeurs latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) valeurs réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2009	29,295,723	651,160	10,877	29,957,760	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations de sociétés	15,800,000			15,800,000	
Bon du trésor assimilables	2,015,250			2,015,250	
Titres OPCVM	53,712,206			53,712,206	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Annuités obligations de sociétés	(1,683,850)			(1,683,850)	-
Bon du trésor assimilables	(1,473,800)			(1,473,800)	181,815
Titres OPCVM	(53,678,233)			(53,678,233)	(231,701)
* Variations des plus ou moins values					
Titres OPCVM			(5,848)	(5,848)	
Bon du trésor assimilables			(11,639)	(11,639)	
* Variations des intérêts courus					
		335,397		335,397	
Soldes au 31 décembre 2010	43,987,296	986,557	(6,610)	44,967,243	(49,886)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2010 à D : 13.610.352 et se détaille ainsi :

Designation	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2010	% Actif net
Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation	4,881,967	4,977,144	8.41%
BT CIL du 16/03/2009 (pour 730 jours au taux de 5,45%)	1,000,000	1,035,243	1.75%
BT TL du 03/03/2010 (pour 350 jours au taux de 5,07%)	962,419	995,061	1.68%
BT LSTR du 24/03/2010 (pour 210 jours au taux de 5,25%) garanti par la BTE	976,228	989,211	1.67%
BT LSTR du 20/10/2010 (pour 210 jours au taux de 5,75%) garanti par la BTE	974,037	983,063	1.66%
BT LSTR du 19/11/2010 (pour 250 jours au taux de 5,75%) garanti par la BTE	969,282	974,566	1.65%
Comptes à terme	4,000,000	4,036,915	6.82%
Placement au 12/10/2011 (au taux de 5,15%)	2,000,000	2,018,286	3.41%
Placement au 12/10/2012 (au taux de TMM + 0,6%)	2,000,000	2,018,629	3.41%
Certificats de dépôt	4,500,000	4,596,293	7.77%
Certificat de dépôt BTE au 16/06/2011(au taux de 6,22%)	500,000	513,753	0.87%
Certificat de dépôt Attijari Bank au 23/12/2011 (au taux de TMM+0,95%)	2,000,000	2,002,300	3.38%
Certificat de dépôt Attijari Bank au 12/01/2012 (au taux de 5,1%)	2,000,000	2,080,240	3.52%
Total	13,381,967	13,610,352	23.00%

Note 6: Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à D : 23.890 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Intérêts intercalaires à recevoir	942	-
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	20,642	8,762
Retenues à la source / B.T.A	2,306	-
Total	<u>23,890</u>	<u>8,762</u>

Note 7 : Autres actifs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2010 à D : 37.272 contre D : 13.440 au 31/12/2009 et se détaille comme suit:

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Logiciel en cours	-	13,440
Logiciel	44,800	-
Valeur brute	<u>44,800</u>	<u>13,440</u>
Amortissements	(7,528)	-
Valeur nette	<u>37,272</u>	<u>13,440</u>

La rubrique logiciel englobe exclusivement le logiciel de gestion "BFI" qui sera amorti sur une durée de 3 ans.

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2010 à D : 72.009 contre D : 3.503 au 31/12/2009 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Rémunération dépositaire	5,000	3,503
Rémunération distributeur	67,009	-
Total	<u>72,009</u>	<u>3,503</u>

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à D : 39.183 contre D : 43.171 au 31/12/2009 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	9,500	3,978
Redevances du CMF	5,769	4,012
Rémunération du PDG	2,397	2,324
Rémunération du personnel	-	23,938
Loyer	1,751	1,751
Etat, taxes et versements assimilés	494	517
Publications et frais divers	2,763	1,177
Jetons de présence à payer	7,500	5,000
Dividendes à payer	1,194	356
Frais de négociation	-	118
Fournisseurs d'immobilisations (B.F.I)	4,480	-
Autres	3,335	-
Total	<u>39,183</u>	<u>43,171</u>

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2010 à D : 2.314.924 contre D : 873.036 au 31 décembre 2009 et se détaille comme suit :

	Année 2010	Année 2009
<u>Revenus des obligations</u>		
- Intérêts	1,329,090	535,189
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>		
- Intérêts des BTA et BTZC	341,095	337,806
<u>Revenus des OPCVM</u>		
- Dividendes	644,739	41
TOTAL	2,314,924	873,036

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à D : 628.303 contre D : 219.932 au 31/12/2009 et se détaille ainsi :

	Année 2010	Année 2009
Intérêts des billets de trésorerie	202,357	90,769
Intérêts des comptes à terme	84,513	9,969
Intérêts des dépôts à vue	75,518	79,596
Intérêts des certificats de dépôt	265,915	39,598
TOTAL	628,303	219,932

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er Janvier au 31 décembre 2010 à D : 222.832 contre D : 3.499 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Rémunération dépositaire	4,997	3,499
Rémunération distributeur	217,835	-
Total	222,832	3,499

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2010 à D : 111.575 contre D : 86.709 au 31 décembre 2009 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	9,500	7,000
Redevances du CMF	62,983	31,617
Rémunération du PDG	10,294	5,874
Rémunération du personnel	-	24,000
Taxes et versements assimilés	5,423	3,102
Loyers	1,500	1,500
Publications et frais divers	6,847	8,616
Jetons de présence	7,500	5,000
Dotation aux amortissements des immobilisations	7,528	-
Total	111,575	86,709

Note 14 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2009

Montant	41,164,500
Nombre de titres	413,116
Nombre d'actionnaires	231

Souscriptions réalisées

Montant	77,413,368
Nombre de titres émis	776,900
Nombre d'actionnaires nouveaux	130

Rachats effectués

Montant	(61,779,834)
Nombre de titres rachetés	(620,006)
Nombre d'actionnaires sortants	(62)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values potentielles sur titres	(17,487)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(49,886)
Régularisation des sommes non distribuables	(5,257)
Frais de négociation	(354)

Capital au 31-12-2010

Montant	56,725,050
Nombre de titres	570,010
Nombre d'actionnaires	299

Note 15 : Autres informations**15.1. Données par action et ratios pertinents**

<u>Données par action</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Revenus des placements	5.163	2.646	2.527	3.959
Charges de gestion des placements	(0.391)	(0.008)	(0.008)	(0.020)
Revenus net des placements	4.773	2.637	2.519	3.939
Autres charges	(0.196)	(0.210)	(0.146)	(0.345)
Autres produits	0.013	-	-	-
Résultat d'exploitation (1)	4.590	2.427	2.373	3.594
Régularisation du résultat d'exploitation	(0.280)	0.997	2.430	2.411
Sommes distribuables de l'exercice	4.309	3.424	4.803	6.005
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(0.031)	0.002	0.062	0.001
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(0.088)	1.053	-	(0.896)
Frais de négociation	(0.001)	(0.000)	-	(0.003)
Plus (ou moins) values sur titres (2)	(0.119)	1.055	0.062	(0.898)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	4.471	3.482	2.435	2.696
Résultat non distribuable de l'exercice	(0.119)	1.055	0.062	(0.898)
Régularisation du résultat non distribuable	(0.009)	0.292	0.031	(0.897)
Sommes non distribuables de l'exercice	(0.127)	1.347	0.093	(1.795)
Valeur liquidative	103.826	103.069	103.102	104.209
Ratios de gestion des placements				
Charges / actif net moyen	0.38%	0.01%	0.01%	0.02%
Autres charges / actif net moyen	0.19%	0.20%	0.14%	0.34%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4.17%	3.32%	4.63%	5.88%

Note 15 : Autres informations**15.2 Rémunération du dépositaire**

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats", assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est fixée à 5.000 dinars TTC.

15.3 Rémunération du distributeur

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée, depuis le 6 Janvier 2010, à la "Banque de Tunisie et des Emirats". Celle-ci est chargée d'assurer, dans les meilleures conditions, la commercialisation de la SICAV. En contre partie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0,4% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

SICAV TRESOR
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2010

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2010

/)/_essieurs les Actionnaires,

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes que votre Conseil d'Administration du 25 février 2009 a bien voulu nous confier, nous avons procédé à l'audit des états financiers de votre société « **SICAV TRESOR** », comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2010. Ces états financiers présentent :

Un actif net s'élevant à.....	774.222.563,949 TND
Un résultat d'exploitation s'élevant à.....	28.221.280,476 TND
Un résultat net de.....	28.371.042,525 TND

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de votre société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers annexés au présent rapport ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société « **SICAV TRESOR** » au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous vous informons du dépassement non autorisé dans le taux de détention d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, tel qu'il a été prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi N° 2001-83 du 24 juillet 2001. Il s'agit des engagements émis et garantis par la « BIAT » (titres de créances négociables).

Vérifications et Informations Spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du conseil d'administration sur les comptes de la société au 31 décembre 2010 et nous n'avons pas relevé de remarques particulières sur les informations y figurant.

Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que le système de contrôle interne de votre société présente des insuffisances majeures.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. Mahmoud ZAHAF

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2010

./)/_essieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons ci-dessous les conventions et opérations visées par les articles sus-indiqués.

Etant précisé qu'il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I-Conventions et opérations autorisées au cours de l'exercice 2010

Votre Conseil d'Administration du 18 mars 2010, a autorisé de modifier les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire payées par la « SICAV TRESOR » comme suit :

- Baisser la rémunération (TTC) du gestionnaire payée en faveur de la « BIAT ASSETS MANAGEMENT » de 0,3 % de l'actif net de la SICAV calculée quotidiennement à 0,15 % en TTC l'an.
- Porter la rémunération du dépositaire payée en faveur de la « BIAT » de 0.2 % de l'actif net de la SICAV à 0,35 % en TTC l'an.

Ainsi, cette décision a été appliquée à partir du 1 Avril 2010, soit trois jours ouvrables après la publication de l'avis de modification des rémunérations du gestionnaire et du dépositaire dans un quotidien de la place et dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

II-Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2010 :

- Votre société a conclu une convention de commercialisation avec la « BIAT » et la « BIAT ASSETS MANAGEMENT ». Aucune commission n'est due par la « SICAV TRESOR » au titre des frais de distribution.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Telles sont, Messieurs les actionnaires, les remarques à vous faire sur ce point particulier.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. Mahmoud ZAHAF

SICAV TRESOR BILANS COMPARES AU 31-12-2010

DESIGNATION		NOTE	31/12/2010	31/12/2009
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	583,704,831.797	528,525,654.188
AC1-A	OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		91,180,699.970	72,137,673.452
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		472,750,372.560	448,109,512.653
AC1-C	AUTRES VALEURS (OPC)		19,773,759.267	8,278,468.083
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	190,542,582.659	132,986,496.654
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		190,541,970.089	132,985,506.248
AC2-B	DISPONIBILITES		612.570	990.406
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	456,820.222	334,860.538
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		456,820.222	334,860.538
TOTAL ACTIF			774,704,234.678	661,847,011.380
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	336,388.473	288,034.296
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	145,282.256	100,151.386
TOTAL PASSIF			481,670.729	388,185.682
ACTIF NET			774,222,563.949	661,458,825.698
CP1	CAPITAL	CP1	744,996,869.965	633,973,316.776
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	29,225,693.984	27,485,508.922
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		2,116.117	260.753
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		28,221,280.476	26,962,765.771
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		1,002,297.391	522,482.398
ACTIF NET			774,222,563.949	661,458,825.698
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			774,704,234.678	661,847,011.380

SICAV TRESOR

ETATS DE RESULTAT COMPARES AU 31-12-2010

DESIGNATION		NOTE	31/12/2010	31/12/2009
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	25,430,476.736	25,014,431.900
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		3,585,656.015	2,411,949.619
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT ET VALEURS ASSIMILEES		21,579,069.426	21,389,201.629
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS		265,751.295	1,213,280.652
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	7,345,309.711	5,896,952.579
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		1,787,531.454	1,499,832.799
PR2-B	REVENUS DES BILLETS DE TRESORERIE		177,777.228	95,541.763
PR2-C	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		5,380,001.029	4,301,578.017
REVENUS DES PLACEMENTS			32,775,786.447	30,911,384.479
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-3,718,253.471	-3,220,465.104
REVENU NET DES PLACEMENTS			29,057,532.976	27,690,919.375
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-836,252.500	-728,153.604
RESULTAT D'EXPLOITATION			28,221,280.476	26,962,765.771
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	PR4	1,004,413.508	522,743.151
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		1,002,297.391	522,482.398
PR4-B	REPORT À NOUVEAU		2,116.117	260.753
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE			29,225,693.984	27,485,508.922
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-1,002,297.391	-522,482.398
PR4-B	REPORT À NOUVEAU (ANNULATION)		-2,116.117	-260.753
PR4-C	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		372,567.064	29,500.230
PR4-D	VARIAT.DES +/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-222,805.015	-620,349.574
PR4-E	FRAIS DE NEGOCIATION		0.000	-51.990
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			28,371,042.525	26,371,864.437

SICAV TRESOR
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31-12-2010

DESIGNATION	NOTE	31/12/2010	31/12/2009
		Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1	VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	28,371,042.525	26,371,864.437
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	28,221,280.476	26,962,765.771
AN1-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	372,567.064	29,500.230
AN1-C	+/- VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES	-222,805.015	-620,349.574
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	0.000	-51.990
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-28,855,995.302	-26,633,747.860
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	113,248,691.028	115,738,812.331
	SOUSCRIPTIONS	942,189,103.046	754,654,874.365
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	915,228,700.000	730,530,400.000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES	255,542.813	578,060.879
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS	8,667,094.445	7,885,431.826
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX. EN COURS	18,037,765.788	15,660,981.660
	RACHATS	-828,940,412.018	-638,916,062.034
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-804,374,700.000	-617,769,600.000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES	-235,751.672	-428,315.297
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS	-7,294,491.949	-5,579,647.475
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX. EN COURS	-17,035,468.397	-15,138,499.262
	VARIATION DE L'ACTIF NET	112,763,738.251	115,476,928.908
AN4	ACTIF NET		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	661,458,825.698	545,981,896.790
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	774,222,563.949	661,458,825.698
AN5	NOMBRE D'ACTIONS		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	6,337,032	5,209,424
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	7,445,572	6,337,032
	VALEUR LIQUIDATIVE		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	104.379	104.806
B-	FIN DE L'EXERCICE	103.984	104.379
AN6	TAUX DE RENDEMENT	3.78%	4.05%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DU 01.01.2010 AU 31.12.2010

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admises à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31.12.2010 ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2010	% de l'Actif Net
<i>Obligations et valeurs assimilées</i>	1.020.200	89.493.871.250	91.180.699.970	11,777
AIL 2009/1	5.000	400.000,000	417.780,000	0,054
AMEN BANK 2006	20.000	1.400.000,000	1.455.568,000	0,188
AMEN BANK 2009 A	30.000	2.799.900,000	2.831.004,000	0,366
AMEN BANK 2009 B	30.000	2.799.900,000	2.829.708,000	0,365
AMEN BANK 2010 SUB	50.000	5.000.000,000	5.070.400,000	0,655
AMEN BANK2008	10.000	900.000,000	931.072,000	0,120
ATB 2007/1(20 ANS)	20.000	1.700.000,000	1.750.432,000	0,226
ATB 2007/1(25 ANS)	30.000	2.640.000,000	2.721.504,000	0,352
ATB 2009/A2	15.000	1.500.000,000	1.538.076,000	0,199
ATB 2009/B1	5.000	500.000,000	514.116,000	0,066
ATL 2006/1	10.000	600.000,000	617.096,000	0,080
ATL 2007/1	15.000	600.000,000	610.512,000	0,079
ATL 2008	20.000	1.200.000,000	1.229.104,000	0,159
ATL 2008/1	5.000	300.000,000	309.232,000	0,040
ATL 2009	20.000	1.600.000,000	1.646.480,000	0,213
ATL 2009/3	15.000	1.200.000,000	1.200.264,000	0,155
ATL 2010/1	15.000	1.500.000,000	1.524.432,000	0,197
ATL 2010/2	10.000	1.000.000,000	1.000.232,000	0,129
ATTIJARI LEASE SUB 2009	10.000	1.000.000,000	1.040.168,000	0,134
ATTIJARI LEASE 2010/1	30.000	3.000.000,000	3.038.160,000	0,392
BH 2007	30.000	2.400.000,000	2.407.320,000	0,311
BH 2009	70.000	7.000.000,000	7.000.784,000	0,904
BNA 2009	10.000	933.300,000	963.012,000	0,124
BTE 2009	50.000	4.500.000,000	4.555.920,000	0,588
BTE 2010	15.000	1.500.000,000	1.517.688,000	0,196
BTK 2009	50.000	5.000.000,000	5.175.200,000	0,668
BTKD/2006	20.000	400.000,000	400.768,000	0,052
CHO 2009	7.000	700.000,000	703.544,800	0,091
CHO COMPANY 2009	3.000	300.000,000	300.036,000	0,039
CIL 2007/1	10.000	600.000,000	626.256,000	0,081
CIL 2007/2	10.000	600.000,000	623.152,000	0,080
CIL 2009/1	5.000	400.000,000	407.956,000	0,053
CIL 2009/2	15.000	1.200.000,000	1.214.556,000	0,157
CIL 2009/3	2.500	250.000,000	259.462,000	0,034
CIL 2010/1	20.000	2.000.000,000	2.034.816,000	0,263
CIL 2010/2	7.500	750.000,000	754.968,000	0,098
HL 2009/1	20.000	1.600.000,000	1.630.288,000	0,211
HL 2009/2	20.000	1.600.000,000	1.618.464,000	0,209

HL 2010/1	20.000	2.000.000,000	2.044.256,000	0,264
HL 2010/2	10.000	1.000.000,000	1.004.064,000	0,130
MEUBLATEX 2008	8.000	800.000,000	811.929,600	0,105
PANOBOIS 2007	5.000	500.000,000	518.948,000	0,067
SIHM 2008 TR A/ATTIJ	3.000	300.000,000	304.670,400	0,039
SIHM 2008 TR B/STB	3.000	300.000,000	304.670,400	0,039
STB 2008/1	50.000	4.600.000,000	4.748.440,000	0,613
STB 2008/2	2.200	217.571,250	226.885,170	0,029
STB 2010/1	10.000	1.000.000,000	1.031.584,000	0,133
STM 2007	14.000	1.120.000,000	1.136.273,600	0,147
TL 2008/1	10.000	600.000,000	613.072,000	0,079
TL 2008/2	15.000	900.000,000	903.708,000	0,117
TL 2008/3	15.000	1.200.000,000	1.247.916,000	0,161
TL 2009/1	10.000	800.000,000	834.760,000	0,108
TL 2010/2	15.000	1.500.000,000	1.507.584,000	0,195
UIB 2009/1A	30.000	2.700.000,000	2.752.200,000	0,355
UIB 2009/1B	40.000	3.733.200,000	3.808.816,000	0,492
UIB 2009/1C	30.000	2.850.000,000	2.911.392,000	0,376
Emprunts d'Etat	441.807	456.088.161,136	472.750.372,560	61,061
Bons du Trésor Assimilables	441.807	456.088.161,136	472.750.372,560	61,061
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	149.812	155.209.608,112	160.555.228,630	20,738
BTA 6-03/2012 (6 ANS)	48.497	49.196.327,400	51.058.612,200	6,595
BTA 6,10-10/2013 (7 ANS)	28.435	29.152.600,737	29.464.341,823	3,806
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	14.342	15.782.125,200	16.155.567,304	2,087
BTA 6.90-05/2022 (15 ANS)	9.550	10.121.484,000	10.466.665,483	1,352
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	72.173	73.455.914,400	77.065.750,804	9,954
BTA 7,5-04/2014 (10 ANS)	91.342	94.838.307,700	98.772.270,000	12,758
BTA 8,25-07/2014 (12 ANS)	27.656	28.331.793,587	29.211.936,316	3,773
Autres valeurs	173.493	19.238.159,952	19.773.759,267	2,554
Parts de FCC	5.000	1.069.667,500	1.075.417,771	0,139
FCC BIAT – CREDIMMO 1	2.500	350.425,000	352.308,799	0,046
FCC BIAT – CREDIMMO 2	2.500	719.242,500	723.108,972	0,093
Titres OPCVM	168.493	18.168.492,452	18.698.341,496	2,415
AL AMANA OBLG FCP	11.858	1.200.029,600	1.210.844,096	0,156
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	1.000	1.000.000,000	1.279.506,000	0,165
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	139.445	14.268.496,662	14.492.239,960	1,872
MILLENIUM SICAV	16.190	1.699.966,190	1.715.751,440	0,222

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **25.430.476,736 Dinars** au 31.12.2010, contre **25.014.431,900 Dinars** au 31.12.2009 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.12.2010	Montant au 31.12.2009
Revenus des obligations et valeurs assimilées	3.585.656,015	2.411.949,619
Revenus des Emprunts d'Etat	21.579.069,426	21.389.201,629
Revenus des autres valeurs	265.751,295	1.213.280,652
TOTAL	25.430.476,736	25.014.431,900

AC2- Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2010, à **190.541.970,089 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme, en Billets de Trésorerie et en Certificats de Dépôt et se détaillant comme suit :

AC2-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2010	% de l'Actif Net
Bons du Trésor à Court Terme	35.279	34.720.449,598	34.905.474,345	4,508
BTC 52S-01/03/2011	11.887	11.772.334,617	11.800.610,471	1,524
BTC 52S-05/04/2011	23.392	22.948.114,981	23.104.863,874	2,984

AC2-2 Billets de Trésorerie :

<i>Désignation</i>	<i>Aval</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31.12.2010</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
Billets de Trésorerie	BIAT	24	6.536.222,195	6.552.759,739	0,846
Hannibal Lease	BIAT	12	5.949.497,332	5.961.583,861	0,770
Randa	BIAT	12	586.724,863	591.175,878	0,076

AC2-3 Certificats de dépôts :

<i>Désignation</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31.12.2010</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
Certificats de dépôts à moins d'un an	232	115.377.295,685	115.871.057,117	14,966
CDP 10J-03/01/2011	6	2.997.136,753	2.999.426,803	0.387
CDP 10J-06/01/2011	17	8.491.887,468	8.495.941,313	1.097
CDP 10J-07/01/2011	54	26.974.230,780	26.984.531,086	3,485
CDP 10J-08/01/2011	9	4.495.705,130	4.496.992,515	0.581
CDP 10J-10/01/2011	29	14.486.160,974	14.487.543,390	1.871
CDP 100J-07/01/2011	18	8.911.306,209	8.994.616,029	1,162
CDP 100J-08/01/2011	10	4.950.725,671	4.996.510,824	0,645
CDP 100J-13/01/2011	4	1.980.680,571	1.997.656,770	0.258
CDP 100J-14/01/2011	18	8.913.062,569	8.988.578,148	1,161
CDP 100J-17/01/2011	20	9.903.402,854	9.984.386,089	1,290
CDP 100J-18/01/2011	10	4.951.701,427	4.991.706,121	0,645
CDP 100J-24/01/2011	16	7.922.722,283	7.982.059,322	1,031
CDP 100J-28/01/2011	7	3.466.190,999	3.490.790,392	0,451
CDP 100J-29/01/2011	2	990.340,285	997.271,559	0,129
CDP 100J-30/01/2011	12	5.942.041,712	5.983.046,756	0,773
Certificats de dépôt à plus d'un an*	65	32.500.000,000	33.212.678,888	4,290
CDP 740J-05/05/2012	8	4.000.000,000	4.098.444,445	0,529
CDP 740J-10/05/2012	2	1.000.000,000	1.023.520,000	0,132
CDP 740J-11/05/2012	2	1.000.000,000	1.023.424,000	0,132
CDP 740J-13/05/2012	12	6.000.000,000	6.139.392,000	0,793
CDP 740J-14/05/2012	1	500.000,000	511.568,000	0,066
CDP 740J-25/05/2012	2	1.000.000,000	1.022.080,000	0,132
CDP 740J-28/05/2012	6	3.000.000,000	3.065.376,000	0,396
CDP 740J-29/05/2012	4	2.000.000,000	2.043.392,000	0,264
CDP 740J-30/05/2012	4	2.000.000,000	2.043.200,000	0,264
CDP 740J-10/06/2012	4	2.000.000,000	2.043.370,666	0,264
CDP 740J-20/06/2012	16	8.000.000,000	8.165.376,000	1,055
CDP 740J-28/07/2012	3	1.500.000,000	1.525.342,666	0,197
CDP 740J-02/08/2012	1	500.000,000	508.193,111	0,066

* Certificats de dépôt émis par la BIAT et avalisés par la BT à hauteur de 30.000.000,000 Dinars.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.12.2010 à **7.345.309,711 Dinars**, contre **5.896.952,579 Dinars** au 31.12.2009 et se détaillant comme suit :

<i>REVENUS</i>	<i>Montant au 31.12.2010</i>	<i>Montant au 31.12.2009</i>
Revenus des Bons du Trésor à CT	1.787.531,454	1.499.832,799

Revenus des Billets de Trésorerie	177.777,228	95.541,763
Revenus des Certificats de Dépôt	5.380.001,029	4.301.578,017
TOTAL	7.345.309,711	5.896.952,579

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.12.2010, à **456.820,222 Dinars** et représentant la Retenue à la Source sur les achats des obligations de sociétés et de Bons du Trésor Assimilables.

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2010, à **3.718.253,471 Dinars**, contre **3.220.465,104 Dinars** au 31.12.2009 et représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire.

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2010, à **481.670,729 Dinars** contre **388.185,682 Dinars** au 31.12.2009. Les mouvements enregistrés sur le passif s'analysent comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 31.12.2010	Montant au 31.12.2009
PA1	Opérateurs créditeurs	336.388,473	288.034,296
PA2	Autres créditeurs divers	145.282,256	100.151,386
	TOTAL	481.670,729	388.185,682

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.12.2010 se détaillent comme suit :

Capital initial au 01.01.2010 (en nominal)

- Montant : 633.703.200,000 Dinars
- Nombre de titres : 6.337.032
- Nombre d'actionnaires : 4.670

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 915.228.700,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 9.152.287

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 804.374.700,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 8.043.747

Capital au 31.12.2010 : 744.996.869,965 Dinars

- Montant en nominal : 744.557.200,000 Dinars
- Sommes non distribuables : 439.669,965 Dinars
- Nombres de titres : 7.445.572
- Nombre d'actionnaires : 5.187

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondant au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV TRESOR.

Le solde de ce poste au 31.12.2010 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de la période : **28.221.280,476 Dinars**
- Régularisation du résultat distribuable de la période : **1.002.297,391 Dinars**
- Report à Nouveau : **2.116,117 Dinars**

SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE : 29.225.693,984 Dinars

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Données par action	<u>31.12.2010</u>	<u>31.12.2009</u>
• Revenus des placements	4,402	4,878
• Charges de gestion	(0,499)	(0,508)
• Revenu net des placements	3,903	4,370
• Autres charges d'exploitation	(0,113)	(0,115)
• Résultat d'exploitation	3,790	4,255
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,135	0,082
• Report à Nouveau	0,000	0,000
SOMMES DISTRIBUABLES	3,925	4,337
• Régularisation du résultat d'exploitation	(0,135)	(0,082)
• Plus ou moins values réalisées sur titres	(0,030)	(0,098)
• Variation des +/- values potentielles	0,050	0,005
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	3,810	4,162

4-2 Ratios de gestion des placements

	<u>31.12.2010</u>	<u>31.12.2009</u>
• Charges de gestion / actif net moyen :	0,501%	0,500%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,113%	0,113%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	3,940%	4,267%

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV TRESOR est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1er avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV TRESOR ;
- La gestion comptable de SICAV TRESOR ;
- La tenue du registre des actionnaires de SICAV TRESOR ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,15 % l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV TRESOR

Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV TRESOR ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,35% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Il est à noter que suite à la réunion du Conseil d'Administration de la SICAV TRESOR en date du 18 mars 2010, il a été décidé de modifier les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire payées par la SICAV TRESOR comme suit :

➤ Baisser la rémunération du gestionnaire payée en faveur de la BIAT ASSET MANAGEMENT de 0.3% à 0.15% en TTC l'an.

➤ Porter la rémunération du dépositaire payée en faveur de la BIAT de 0.2% à 0.35% en TTC l'an.

Ainsi, cette décision a été appliquée à partir du 1er Avril 2010, soit trois jours ouvrables après la publication de l'avis de modification des rémunérations du gestionnaire et du dépositaire dans un quotidien de la place et dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2010**

/)/_essieurs les Actionnaires,

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes que votre Conseil d'Administration du 24 février 2010 a bien voulu nous confier, nous avons procédé à l'audit des états financiers de votre société « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** », comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2010. Ces états financiers présentent :

Un actif net s'élevant à.....	18 814 770,560 TND
Un résultat d'exploitation s'élevant à.....	659 756,056 TND
Un résultat net de.....	631 708,542 TND

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de votre société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société « **SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » au 31 décembre 2010.

Vérifications et Informations Spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du conseil d'administration sur les comptes de la société au 31 décembre 2010 et nous n'avons pas relevé de remarques particulières sur les informations y figurant.

Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que le système de contrôle interne de votre société présente des insuffisances majeures.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. Mahmoud ZAHAF**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2010**

/)/_essieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons ci-dessous les conventions et opérations visées par les articles sus-indiqués.

Etant précisé qu'il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient

d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I-Conventions et opérations autorisées au cours de l'exercice 2010

Le conseil d'administration de votre société ne nous a informé d'aucune opération autorisée en 2010 et entrant sous l'égide des articles susvisés.

II-Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2010 :

- Une convention de gestion est conclue entre votre société SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et « BIAT ASSET MANAGEMENT ». En rémunération de ses services de gestion ; la commission de gestion a été fixée à 0,5 % TTC de l'actif net de la SICAV calculée quotidiennement.
- Une convention de dépositaire est conclue entre votre société SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et la « BIAT ». La rémunération correspondante en TTC est égale à 0,1 % de l'actif net de la SICAV avec un minimum de 5.000 dinars et un maximum de 20.000 dinars par an.
- La « BIAT » et la société « BIAT CAPITAL » anciennement « La Financière de Placement et de Gestion, FPG » assurent le service de distribution non rémunéré.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Telles sont, Messieurs les actionnaires, les remarques à vous faire sur ce point particulier.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. Mahmoud ZAHAF

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE BILANS COMPARES AU 31-12-2010

DESIGNATION	NOTE	31/12/2010 Montants en Dinars	31/12/2009 Montants en Dinars
ACTIF			
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	15,052,209.996	9,958,536.447
AC1-A	OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	1,724,293.200	2,080,032.000
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT	12,288,835.148	7,678,934.848
AC1-C	AUTRES VALEURS (OPC)	1,039,081.648	199,569.599
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	3,767,957.664	2,491,853.878
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	3,767,859.365	2,491,692.288
AC2-B	DISPONIBILITES	98,299	161.590
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	14,895.143	0.000
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	14,895.143	0.000
TOTAL ACTIF		18,835,062.803	12,450,390.325
PASSIF			
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	9,551.152	6,570.366
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	10,741.091	7,434.384
TOTAL PASSIF		20,292.243	14,004.750
ACTIF NET		18,814,770.560	12,436,385.575
CP1	CAPITAL	18,113,217.800	11,977,597.704
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	701,552.760	458,787.871
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.	167.237	100.885
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	659,756.056	487,395.997
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	41,629.467	-28,709.011
ACTIF NET		18,814,770.560	12,436,385.575
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		18,835,062.803	12,450,390.325

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

ETATS DE RESULTAT COMPARES AU 31-12-2010

DESIGNATION	NOTE	31/12/2010	31/12/2009
		Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES	PR1	665,068.066	505,692.645
PR1-A REVENUS DES OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		88,002.007	54,599.284
PR1-B REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT ET VALEURS ASSIMILEES		518,862.812	441,780.705
PR1-C REVENUS DES AUTRES VALEURS		58,203.247	9,312.656
PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	130,970.955	86,965.712
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR		130,970.955	86,965.712
PR2-B REVENUS DES BILLETS DE TRESORERIE		0.000	0.000
PR2-C REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		0.000	0.000
REVENUS DES PLACEMENTS		796,039.021	592,658.357
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-104,393.606	-79,498.988
REVENU NET DES PLACEMENTS		691,645.415	513,159.369
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-31,889.359	-25,763.372
RESULTAT D'EXPLOITATION		659,756.056	487,395.997
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	PR4	41,796.704	-28,608.126
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		41,629.467	-28,709.011
PR4-B REPORT À NOUVEAU		167.237	100.885
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		701,552.760	458,787.871
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-41,629.467	28,709.011
PR4-B REPORT À NOUVEAU (ANNULATION)		-167.237	-100.885
PR4-C VARIATION DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		2,720.177	-428.543
PR4-D VARIATION DES +/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-30,767.691	41,749.029
PR4-E FRAIS DE NEGOCIATION		0.000	0.000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		631,708.542	528,716.483

**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31-12-2010**

DESIGNATION		NOTE	31/12/2010	31/12/2009
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	AN1	631,708.542	528,716.483
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION		659,756.056	487,395.997
AN1-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		2,720.177	-428.543
AN1-C	+/- VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES		-30,767.691	41,749.029
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	AN2	-790,954.731	-475,054.184
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	AN3	6,537,631.174	783,095.609
	SOUSCRIPTIONS		69,546,627.654	25,192,288.004
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)		67,246,300.000	24,457,800.000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES		180,142.125	53,205.527
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS		1,137,327.939	85,744.446
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.EN COURS		982,857.590	595,538.031
	RACHATS		-63,008,996.480	-24,409,192.395
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)		-61,110,900.000	-23,629,200.000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES		-151,874.514	-59,028.539
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS		-804,993.843	-96,716.814
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.EN COURS		-941,228.123	-624,247.042
	VARIATION DE L'ACTIF NET		6,378,384.985	836,757.908
AN4	ACTIF NET			
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE		12,436,385.575	11,599,627.667
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE		18,814,770.560	12,436,385.575
AN5	NOMBRE D'ACTIONS			
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE		119,354	111,068
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE		180,708	119,354
	VALEUR LIQUIDATIVE			
A-	DEBUT DE L'EXERCICE		104.197	104.437
B-	FIN DE L'EXERCICE		104.116	104.197
AN6	TAUX DE RENDEMENT		3.61%	3.96%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DU 01.01.2010 AU 31.12.2010

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admises à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31.12.2010 ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2010	% de l'Actif net
<i>Emprunts de sociétés</i>	20.500	1.700.000,000	1.724.293,200	9,165
CHO 2009	3.000	300.000,000	301.519,200	1,603
HL 2009/1	10.000	800.000,000	815.144,000	4,332
HL 2009/2 TF	5.000	400.000,000	404.724,000	2,151
STM 2007	2.500	200.000,000	202.906,000	1,078
<i>Emprunts d'Etat</i>	11.420	11.922.527,333	12.288.835,148	65,315
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	3.666	3.789.887,513	3.920.698,431	20,838
BTA 6-03/2012 (6 ANS)	647	651.529,000	676.373,800	3,595
BTA 6,10-10/2013 (7 ANS)	1.669	1.660.926,920	1.679.224,647	8,925
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	2.071	2.232.557,000	2.286.482,436	12,153
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	488	505.499,000	529.907,022	2,816
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	1.992	2.084.252,900	2.170.045,341	11,534
BTA 8.25-07/2014 (12 ANS)	887	997.875,000	1.026.103,471	5,454
<i>AUTRES VALEURS (Parts FCC)</i>	400	115.078,800	115.697,435	0,615
FCC BIAT - CREDIMMO 2 P1	400	115.078,800	115.697,435	0,615
<i>TITRES OPCVM</i>	8.881	920.664,036	923.384,213	4,908
SICAV TRESOR	8.881	920.664,036	923.384,213	4,908

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **665.068,066 Dinars** au 31.12.2010, contre **505.692,645 Dinars** au 31.12.2009 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.12.2010	Montant au 31.12.2009
Revenus des obligations et valeurs assimilées	88.002,007	54.599,284
Revenus des Emprunts d'Etat	518.862,812	441.780,705
Revenus des autres valeurs	58.203,247	9.312,656
TOTAL	665.068,066	505.692,645

AC2- Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2010, à **3.767.859,365 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillant comme suit :

AC2-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.20	% de l'Actif
-------------	--------	--------------------	--------------------	--------------

				Net
Bons du Trésor Court Terme	à	3.817	3.732.923,138	3.767.859,365
BTC 52S-01/03/2011		6	5.764,692	5.921,056
BTC 52S-05/04/2011		3.811	3.727.158,446	3.761.938,309
				20,026

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.12.2010, à **130.970,955 Dinars**, contre **86.965,712 Dinars** au 31.12.2009 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.12.2010	Montant au 31.12.2009
Revenus des Bons du Trésor à CT	130.970,955	86.965,712
TOTAL	130.970,955	86.965,712

AC3- Notes sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.12.2010, à **14.895,143 Dinars** et représentant la Retenue à la Source sur les achats des Bons du Trésor Assimilables.

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2010, à **104.393,606 Dinars**, contre **79.498,988 Dinars** au 31.12.2009 et représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire.

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2010, à **20.292,243 Dinars** contre **14.004,750 Dinars** au 31.12.2009. Les mouvements enregistrés sur le passif s'analysent comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 31.12.2010	Montant au 31.12.2009
PA1	Opérateurs créditeurs	9.551,152	6.570,366
PA2	Autres créditeurs divers	10.741,091	7.434,384
	TOTAL	20.292,243	14.004,750

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.12.2010 se détaillent comme suit :

Capital initial au 01.01.2010 (en nominal)

- Montant : 11.935.400,000 Dinars
- Nombre de titres : 119.354
- Nombre d'actionnaires : 186

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 67.246.300,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 672.463

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 61.110.900,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 611.109

Capital au 31.12.2010

- Montant en nominal : 18.113.217,800 Dinars
- Sommes non distribuables : 18.070.800,000 Dinars
- Nombres de titres : 42.417,800 Dinars
- Nombre d'actionnaires : 180.708
- : 26

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondant au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE.

Le solde de ce poste au 31.12.2010 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de la période	: 659.756,056 Dinars
- Régularisation du résultat distribuable de la période	: 41.629,467 Dinars
- Report à Nouveau	: 167,237 Dinars

SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE : 701.552,760 Dinars

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Données par action	<u>31.12.2010</u>	<u>31.12.2009</u>
• Revenus des placements	4,405	4,966
• Charges de gestion	(0,578)	(0,666)
• Revenu net des placements	3,827	4,299
• Autres charges d'exploitation	(0,176)	(0,216)
• Résultat d'exploitation	3,651	4,084
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,230	(0,241)
• Report à nouveau	0,001	0,001
SOMMES DISTRIBUABLES	3,882	3,844
• Régularisation du résultat d'exploitation	(0,230)	0,241
• Report à nouveau	(0,001)	(0,001)
• Variation des plus ou moins potentielles	0,015	(0,004)
• Plus ou moins values réalisées	(0,170)	0,350
RESULTAT NET DE LA PERIODE	3,496	4,430

4-2 Ratios de gestion des placements :

	<u>31.12.2010</u>	<u>31.12.2009</u>
• Charges de gestion / actif net moyen :	0,602%	0,600%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,184%	0,194%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	4,049%	3,679%

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1er décembre 2009, en remplacement de la Financière de Placement et de Gestion. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La gestion comptable de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La tenue du registre des actionnaires de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,5 % l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT recevra une rémunération annuelle de 0,1% de l'actif net avec un minimum de 5.000 dinars TTC par an et un maximum de 20.000 dinars TTC par an. Cette rémunération est calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

SICAV PROSPERITY
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2010

/)/_essieurs les Actionnaires,

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes que votre Conseil d'Administration du 24 Février 2010a bien voulu nous confier, nous avons procédé à l'audit des états financiers de votre société « **SICAV PROSPERITY** », comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2010. Ces états financiers présentent :

Un actif net s'élevant à.....	1.671.699,406 TND
Un résultat d'exploitation s'élevant à.....	43.096,635 TND
Un résultat net de.....	170.519,656 TND

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de votre société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société « **SICAV PROSPERITY** » au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous vous informons :

- Que la « BIAT » est actionnaire à plus de 10 % de votre société « SICAV PROSPERITY » qui elle-même détient des actions BIAT dans le cadre de ses activités de placement. Cette situation rentre dans le cadre des dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales et mérite d'être régularisée.
- Que l'analyse de la composition de votre actif fait apparaître un dépassement non autorisé dans le taux d'emploi de l'actif arrêté au 31 Décembre 2010 en une même valeur mobilière d'un même émetteur tel que prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif. Il s'agit des actions cotées de la banque « BIAT » et des obligations « ATB-2007/1 ».

Vérifications et Informations Spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du conseil d'administration sur les comptes de la société au 31 décembre 2010 et nous n'avons pas relevé de remarques particulières sur les informations y figurant.

Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que le système de contrôle interne de votre société présente des insuffisances majeures.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. Mahmoud ZAHAF

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2010

_/)_essieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons ci-dessous les conventions et opérations visées par les articles sus-indiqués.

Etant précisé qu'il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I-Conventions et opérations autorisées au cours de l'exercice 2010

Le conseil d'administration de votre société ne nous a informé d'aucune opération autorisée en 2010 et entrante sous l'égide des articles susvisés.

II-Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est pour suivie au cours de l'exercice 2010 :

- ◇ Les frais de gestion de votre société SICAV PROSPERITY sont perçus par la « BIAT ASSETS MANAGEMENT ». Cette rémunération (TTC) est égale à 0,3 % de l'actif net de la SICAV calculée quotidiennement.
- ◇ Votre société a conclu une convention de dépositaire avec la « BIAT ».La rémunération correspondante(TTC) est égale à 0,2 % de l'actif net de la SICAV calculée quotidiennement.
- ◇ Votre société a conclu une convention de commercialisation avec la « BIAT » et la « BIAT ASSETS MANAGEMENT ». Aucune commission n'est due par la « SICAV PROSPERITY » aux titres des frais de distribution.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Telles sont, Messieurs les actionnaires, les remarques à vous faire sur ce point particulier.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. Mahmoud ZAHAF

SICAV PROSPERITY

BILANS COMPARES AU 31-12-2010

DESIGNATION	NOTE	31/12/2010	31/12/2009
		Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF			
AC1 PORTEFEUILLE TITRES	AC1	1,343,507.053	1,234,317.707
AC1-A ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES		589,873.435	431,732.537
AC1-B OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		262,356.800	290,850.400
AC1-C EMPRUNTS D'ETAT		378,868.249	319,009.752
AC1-D AUTRES VALEURS (OPC)		112,408.569	192,725.018
AC2 PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	335,854.107	312,212.388
AC2-A PLACEMENTS MONETAIRES		334,957.517	311,297.742
AC2-B DISPONIBILITES		896.590	914.646
AC3 CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	2,226.820	374.532
AC3-A AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		2,226.820	374.532
TOTAL ACTIF		1,681,587.980	1,546,904.627
PASSIF			
PA1 OPERATEURS CREDITEURS	PA1	803.935	660.093
PA2 AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	9,084.639	9,761.846
TOTAL PASSIF	PA	9,888.574	10,421.939
ACTIF NET		1,671,699.406	1,536,482.688
CP1 CAPITAL	CP1	1,631,573.601	1,487,138.255
CP2 SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	40,125.805	49,344.433
CP2-A SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		1.304	12.722
CP2-B RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		43,096.635	70,479.212
CP2-C REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-2,972.134	-21,147.501
ACTIF NET		1,671,699.406	1,536,482.688
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		1,681,587.980	1,546,904.627

SICAV PROSPERITY
ETATS DE RESULTAT COMPARES AU 31-12-2010

DESIGNATION	NOTE	31/12/2010	31/12/2009
		Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	50,861.024	77,797.289
PR1-A DIVIDENDES		13,075.595	6,470.730
PR1-B REVENUS DES OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		12,852.800	13,584.000
PR1-C REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT ET VALEURS ASSIMILEES		20,724.570	48,867.681
PR1-D REVENUS DES AUTRES VALEURS		4,208.059	8,874.878
PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	12,311.498	13,900.661
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR		12,311.498	13,113.546
PR2-B REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		0.000	787.115
REVENUS DES PLACEMENTS		63,172.522	91,697.950
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-9,005.076	-10,211.377
REVENU NET DES PLACEMENTS		54,167.446	81,486.573
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-11,070.811	-11,007.361
RESULTAT D'EXPLOITATION		43,096.635	70,479.212
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	PR4	-2,970.830	-21,134.779
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-2,972.134	-21,147.501
PR4-B REPORT À NOUVEAU		1.304	12.722
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		40,125.805	49,344.433
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		2,972.134	21,147.501
PR4-B REPORT À NOUVEAU (ANNULATION)		-1.304	-12.722
PR4-C VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		38,118.509	117,403.923
PR4-D VARIAT.DES +/- VAL.REAL./CESSION TITRES		89,664.918	-4,083.103
PR4-E FRAIS DE NEGOCIATION		-360.406	-32.208
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		170,519.656	183,767.824

SICAV PROSPERITY
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31-12-2010

DESIGNATION		NOTE	31/12/2010	31/12/2009
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1	VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOIT.	AN1	170,519.656	183,767.824
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION		43,096.635	70,479.212
AN1-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		38,118.509	117,403.923
AN1-C	+/- VALUES REALISEES SUR CESSIION DES TITRES		89,664.918	-4,083.103
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-360.406	-32.208
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	AN2	-46,652.070	-88,509.421
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	AN3	11,349.132	-722,240.749
SOUSCRIPTIONS			1,598,745.841	1,015,037.200
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)		1,423,800.000	1,002,000.000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES		147,863.239	-9,975.562
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS		2,468.924	921.084
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX. EN COURS		24,613.678	22,091.678
RACHATS			-1,587,396.709	-1,737,277.949
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)		-1,406,500.000	-1,702,300.000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES		-148,150.915	10,171.273
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS		-5,159.982	-1,910.043
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX. EN COURS		-27,585.812	-43,239.179
VARIATION DE L'ACTIF NET			135,216.718	-626,982.346
AN4	ACTIF NET			
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE		1,536,482.688	2,163,465.034
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE		1,671,699.406	1,536,482.688
AN5	NOMBRE D'ACTIONS			
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE		14,577	21,580
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE		14,750	14,577
VALEUR LIQUIDATIVE				
A-	DEBUT DE L'EXERCICE		105.404	100.253
B-	FIN DE L'EXERCICE		113.335	105.404
AN6	TAUX DE RENDEMENT		10.74%	9.27%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DU 01.01.2010 AU 31.12.2010

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31.12.2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31.12.2010 ou la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

DESIGNATION DES TITRES	NOMBRE DE TITRES	COÛT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31.12.2010	% de L'ACTIF NET
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	60.155	430.539,934	589.873,435	35,286%
ADWYA	1.700	9.626,080	10.698,100	0,640
ALKIMIA	150	5.505,000	4.926,150	0,295
ARTES	1.000	10.330,000	12.228,000	0,731
ASSAD	205	1.097,930	2.288,620	0,137
ASSURANCES SALIM	1.000	15.000,000	24.067,000	1,440
ATL	1.000	5.700,000	5.932,000	0,355
ATTIJARI BANK	900	19.757,810	19.395,000	1,160
BH	100	2.480,000	2.942,300	0,176
BIAT	2.400	85.801,067	175.099,200	10,474
BNA	500	4.496,350	7.497,500	0,448
BT	1.000	11.880,000	11.629,000	0,696
CARTHAGE CEMENT	28.539	53.923,818	94.835,097	5,673
CIL	333	4.970,370	9.696,627	0,580
CIMENTS DE BIZERTE	10.000	108.529,939	74.160,000	4,436
EL WIFACK	150	1.125,000	3.786,300	0,226
ENNAKL	4.300	47.297,936	49.948,800	2,988
MONOPRIX	500	9.413,000	21.529,000	1,288
PGH	500	3.492,500	4.637,000	0,277
SITS	1.500	3.798,750	4.941,000	0,296
STB	200	1.800,000	3.785,000	0,226
TL	123	2.646,420	4.264,041	0,255
TPR	2.055	7.134,630	11.795,700	0,706
TUNIS RE	2.000	14.733,334	29.792,000	1,782
Emprunts de Sociétés	3.000	256.000,000	262.356,800	15,694%
ATB 2007/1 (25 ANS)	2.000	176.000,000	181.433,600	10,853
HL 2009/2	1.000	80.000,000	80.923,200	4,841
Emprunts d'Etat	362	366.823,100	378.868,249	22,663%
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	136	140.489,100	145.341,876	8,694
BTA 8.25-07/2014 (12 ANS)	226	226.334,000	233.526,373	13,969
Autres valeurs	642	108.609,111	112.408,569	6,724%
Parts de FCC	275	56.987,625	57.293,977	3,427%
FCC BIAT - CREDIMMO 1	150	21.025,500	21.138,528	1,264
FCC BIAT - CREDIMMO 2	125	35.962,125	36.155,449	2,163

Titres OPCVM	367	51.621,486	55.114,592	3,297%
FCP BIAT- EPARGNE ACTIONS	367	51.621,486	55.114,592	3,297

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **50.861,024** Dinars au 31.12.2010, contre 77.797,289 Dinars au 31.12.2009 et se détaillant comme suit :

Revenus	Montant au 31.12.2010	Montant au 31.12.2009
Dividendes	13.075,595	6.470,730
Revenus des obligations	12.852,800	13.584,000
Revenus des emprunts d'Etat	20.724,570	48.867,681
Revenus des autres valeurs	4.208,059	8.874,878
Total	50.861,024	77.797,289

AC2- Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2010 à 334.957,517 Dinars, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.10	% Actif net
BTC 52S-01/03/2011	45	43.440,460	44.447,650	2,659
BTC 52S-05/04/2011	294	289.005,513	290.509,867	17,378
TOTAL	339	332.445,973	334.957,517	20,037

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.12.2010, à **12.311,498** Dinars, contre **13.900,661** Dinars au 31.12.2009 et se détaillant comme suit :

Revenus	Montant au 31.12.2010	Montant au 31.12.2009
Revenus des Bons du Trésor	12.311,498	13.113,546
Revenus des Certificats de Dépôt	0,000	787,115
Total	12.311,498	13.900,661

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.12.2010, à **2.226,820** Dinars contre **374,532** Dinars au 31.12.2009 et représentant la Retenue à la Source sur les achats des Bons du Trésor Assimilables, augmentée des sommes à l'encaissement.

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2010, à **9.005,076** Dinars, contre 10.211,377 Dinars au 31.12.2009 et représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire.

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce compte s'élève au 31.12.2010, à **9.888,574** Dinars, contre **10.421,939** Dinars au 31.12.2009. Les mouvements enregistrés sur le passif s'analysent comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 31.12.2010	Montant au 31.12.2009
PA 1	Opérateurs créditeurs	803,935	660,093
PA 2	Autres créditeurs divers	9.084,639	9.761,846
	TOTAL	9.888,574	10.421,939

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.12.2010 se détaillent comme suit :

Capital initial au 01.01.2010 (en nominal)

- Montant : 1.457.700,000 Dinars

- Nombre de titres : 14.577
- Nombre d'actionnaires : 41

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 1.423.800,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 14.238

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 1.406.500,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 14.065

Capital au 31.12.2010

- Montant en nominal : **1.631.573,601** Dinars
- Sommes non distribuables : 1.475.000,000 Dinars
- Nombres de titres : 156.573,601 Dinars
- Nombre d'actionnaires : 14.750
- : 45

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondant au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY.

Le solde de ce poste au 31.12.2010 se détaille ainsi :

- **Résultat distribuable de la période** : **43.096,635** Dinars
- **Régularisation du résultat de la période** : **-2.972,134** Dinars
- **Report à Nouveau** : **1,304** Dinars

SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE : 40.125,805 Dinars

4. AUTRES INFORMATIONS :**4-1 Données par action :****Données par action**

	<u>31.12.2010</u>	<u>31.12.2009</u>
• Revenus des placements	4,283	6,291
• Charges de gestion	(0,611)	(0,701)
• Revenu net des placements	3,672	5,590
• Autres charges d'exploitation	(0,751)	(0,755)
• Résultat d'exploitation	2,922	4,835
• Régularisation du résultat d'exploitation	(0,202)	(1,450)
• Report à nouveau	0,000	0,001
SOMMES DISTRIBUTABLES	2,720	3,385
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,202	1,451
• Report à nouveau	0,000	(0,001)
• Variation des plus ou moins values potentielles	2,584	8,054
• Plus ou moins values réalisées	6,079	(0,280)
• Frais de négociation	(0,024)	(0,002)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	11,561	12,607

4-2 Ratios de gestion des placements

- Charges de gestion/actif net moyen : 0,502% / 0,501%
- Autres charges d'exploitation/actif net moyen : 0,617% / 0,540%
- Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen : 2,238% / 3,458%

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV PROSPERITY a été confiée, à compter du 1er avril 2003, à la BIAT ASSET MANAGEMENT (Société de Gestion des OPCVM). Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PROSPERITY ;
- La gestion comptable de SICAV PROSPERITY ;
- La tenue du registre des actionnaires de SICAV PROSPERITY ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,3 % l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,2 % l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

SICAV OPPORTUNITY
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2010

/)/ Messieurs les Actionnaires,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société SICAV OPPORTUNITY comprenant le bilan au 31 décembre 2010, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La Direction Générale est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers et ce conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999 portant promulgation des normes comptables relatives aux OPCVM.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière de la société SICAV OPPORTUNITY arrêtée au 31 décembre 2010 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

(i) Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, il est à signaler que :

- La société SICAV OPPORTUNITY a employé, au 31 décembre 2010, 10.942 % de son actif en actions émises par la société BIAT. Par ailleurs, les emplois en actions et parts des Fonds Communs de Créances émises respectivement par la BIAT et les fonds communs de créances BIAT représentent 15.691% de l'actif au 31 décembre 2010. Ce pourcentage est supérieur au taux de détention maximum de 10% prévu par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Par ailleurs, les emplois en obligations émises par l'ATB représentent 16.025 % de l'actif au 31 décembre 2010 venant ainsi en dépassement au ratio de 10% prévu par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

- Au 31 décembre 2010, la société « BIAT » détient 48,168 % du capital de la société SICAV OPPORTUNITY laquelle détient réciproquement des actions de cette dernière. Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales.

(ii) En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans le rapport d'activité sur les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2010.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Leila Bchir

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2010

_/)_essieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous rendre compte :

- Qu'il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions.
- Qu'aucune communication relative à des conventions particulières, et visées par les dispositions des dits articles ne nous a été signalée au titre de l'exercice 2010.
- Que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :
 - ❖ Les frais de gestion de votre société SICAV OPPORTUNITY sont perçus par la « BIAT ASSETS MANAGEMENT ». Cette rémunération est égale à 0,7% (TTC) de l'actif net de la SICAV calculée quotidiennement.
 - ❖ Votre société a conclu une convention de dépositaire avec la « BIAT ». La rémunération correspondante est égale à 0,3% (TTC) de l'actif net de la SICAV calculée quotidiennement.
 - ❖ Votre société a conclu une convention de commercialisation avec la « BIAT » et la « BIAT ASSETS MANAGEMENT ». Aucune commission n'est due par la « SICAV OPPORTUNITY » au titre des frais de distribution.
- Que l'examen des écritures comptables de votre société pour l'exercice clos au 31 décembre 2010 n'a révélé aucune autre opération prévue par les articles sus mentionnés.
-

Telles sont Messieurs les actionnaires, les remarques à vous faire sur ce point particulier.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Leila Bchir

SICAV OPPORTUNITY

BILANS COMPARES AU 31-12-2010

DESIGNATION		NOTE	31/12/2010	31/12/2009
			Montant en Dinars	Montant en Dinars
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	894,992.156	1,433,778.398
AC1-A	ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES		630,243.639	505,856.424
AC1-B	OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		181,433.600	189,692.800
AC1-C	EMPRUNTS D'ETAT		29,544.029	638,044.475
AC1-D	AUTRES VALEURS (OPC)		53,770.888	100,184.699
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	225,126.132	359,903.068
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		224,421.449	358,954.605
AC2-B	DISPONIBILITES		704.683	948.463
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	12,088.156	3,304.294
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		12,088.156	3,304.294
TOTAL ACTIF			1,132,206.444	1,796,985.760
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	974.167	1,332.583
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	5,666.456	9,032.767
TOTAL PASSIF			6,640.623	10,365.350
ACTIF NET			1,125,565.821	1,786,620.410
CP1	CAPITAL	CP1	1,110,583.471	1,741,812.872
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	14,982.350	44,807.538
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		4.197	12.288
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		23,629.085	44,588.694
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-8,650.932	206.556
ACTIF NET			1,125,565.821	1,786,620.410
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			1,132,206.444	1,796,985.760

SICAV OPPORTUNITY

ETAT DE RESULTAT COMPARES AU 31-12-2010

DESIGNATION	NOTE	31/12/2010	31/12/2009
		Montant en Dinars	Montant en Dinars
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	38,220.587	58,840.102
PR1-A DIVIDENDES		16,520.695	10,163.680
PR1-B REVENUS DES OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		8,867.200	9,640.000
PR1-C REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT ET VALEURS ASSIMILEES		9,854.628	34,178.157
PR1-D REVENUS DES AUTRES VALEURS		2,978.064	4,858.265
PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	10,882.592	12,123.071
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR		10,882.592	11,335.956
PR2-B REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		0.000	787.115
REVENUS DES PLACEMENTS		49,103.179	70,963.173
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-15,399.945	-16,829.714
REVENU NET DES PLACEMENTS		33,703.234	54,133.459
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-10,074.149	-9,544.765
RESULTAT D'EXPLOITATION		23,629.085	44,588.694
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	PR4	-8,646.735	218.844
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-8,650.932	206.556
PR4-B REPORT À NOUVEAU		4.197	12.288
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		14,982.350	44,807.538
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		8,650.932	-206.556
PR4-B REPORT À NOUVEAU (ANNULATION)		-4.197	-12.288
PR4-C VARIATION DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		64,105.864	115,201.572
PR4-D VARIATION DES +/- VAL.REAL./CESSION TITRES		62,893.401	-3,046.710
PR4-E FRAIS DE NEGOCIATION		-415.247	-21.855
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		150,213.103	156,721.701

SICAV OPPORTUNITY
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31-12-2010

DESIGNATION		NOTE	31/12/2010	31/12/2009
			Montant en Dinars	Montant en Dinars
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	AN1	150,213.103	156,721.701
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION		23,629.085	44,588.694
AN1-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		64,105.864	115,201.572
AN1-C	+/- VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES		62,893.401	-3,046.710
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-415.247	-21.855
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	AN2	-32,889.384	-59,163.624
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	AN3	-778,378.308	-153,331.002
SOUSCRIPTIONS			2,831,607.193	1,585,471.578
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)		2,353,200.000	1,407,500.000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		440,820.222	139,789.248
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS		10,780.384	11.015
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE EN COURS		26,806.587	38,171.315
RACHATS			-3,609,985.501	-1,738,802.580
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)		-2,965,400.000	-1,543,900.000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		-586,433.637	-154,187.358
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS		-22,694.345	-2,750.463
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE EN COURS		-35,457.519	-37,964.759
VARIATION DE L'ACTIF NET			-661,054.589	-55,772.925
AN4	ACTIF NET			
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE		1,786,620.410	1,842,393.335
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE		1,125,565.821	1,786,620.410
AN5	NOMBRE D' ACTIONS			
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE		15,703	17,067
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE		9,581	15,703
VALEUR LIQUIDATIVE				
A-	DEBUT DE L'EXERCICE		113.775	107.95
B-	FIN DE L'EXERCICE		117.478	113.775
AN6	TAUX DE RENDEMENT		5.76%	8.76%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DU 01.01.2010 AU 31.12.2010

.1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31.12.2010 ou la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :**AC1- Note sur le portefeuille titres :**

DESIGNATION DES TITRES	NOMBRE DE TITRES	COÛT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31.12.2010	% DE L'ACTIF NET
Actions et valeurs assimilées	57.603	385.993,170	630.243,639	55,99
ADWYA	1.500	8.493,600	9.439,500	0,84
ALKIMIA	191	7.009,700	6.272,631	0,56
ASSAD	205	1.157,930	2.288,620	0,20
ASSURANCES SALIM	1.000	15.000,000	24.067,000	2,14
ATL	1.000	5.700,000	5.932,000	0,53
ATTIJARI BANK	1.000	17.207,838	21.550,000	1,91
BH	100	2.480,000	2.942,300	0,26
BIAT	1.698	62.242,548	123.882,684	11,01
BNA	500	4.497,000	7.497,500	0,67
BT	1.000	11.905,000	11.629,000	1,03
BTE (ADP)	2.100	40.320,000	61.315,800	5,45
CARTHAGE CEMENT	25.481	48.020,470	84.673,363	7,52
CIL	3.800	16.867,288	110.652,200	9,83
CIMENTS DE BIZERTE	5.200	57.475,977	38.563,200	3,43
EL WIFACK	150	1.125,000	3.786,300	0,34
ENNAKL	4.300	47.297,936	49.948,800	4,44
PGH	500	3.492,500	4.637,000	0,41
SITS	3.500	7.926,667	11.529,000	1,02
STB	200	1.800,000	3.785,000	0,34
TL	123	2.646,420	4.264,041	0,38
TPR	2.055	7.134,630	11.795,700	1,05
TUNIS RE	2.000	16.192,666	29.792,000	2,65
Emprunts de Sociétés	2.000	176.000,000	181.433,600	16,12
ATB 2007/1 (25 ANS)	2.000	176.000,000	181.433,600	16,12
Emprunts d'Etat	27	28.719,100	29.544,029	2,62
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	14	14.334,800	14.834,350	1,32
BTA 6.10-10/2013 (7 ANS)	2	2.132,000	2.153,926	0,19
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	10	11.206,000	11.466,384	1,02
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	1	1.046,300	1.089,369	0,10
Autres Valeurs	250	53.483,375	53.770,888	4,78
Parts de FCC	250	53.483,375	53.770,888	4,78
FCC BIAT - CREDIMMO 1	125	17.521,250	17.615,439	1,57
FCC BIAT - CREDIMMO 2	125	35.962,125	36.155,449	3,21

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **38.220,587 Dinars** au 31.12.2010, contre **58.840,102 Dinars** au 31.12.2009 et se détaillant comme suit :

Revenus	Montant au 31.12.2010	Montant au 31.12.2009
Dividendes	16.520,695	10.163,680
Revenus des obligations	8.867,200	9.640,000
Revenus des Emprunts d'Etat	9.854,628	34.178,157
Revenus des autres valeurs	2.978,064	4.858,265
Total	38.220,587	58.840,102

AC2- Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2010, à **224.421,449 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme, et se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.10	% Actif net
BTC 52S-01/03/2011	5	4.902,610	4.953,760	0,44
BTC 52S-05/04/2011	222	218.744,266	219.467,689	19,50
Total	227	223.646,876	224.421,449	19,94

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.12.2010, à **10.882,592 Dinars**, contre **12.123,071 Dinars** au 31.12.2009 et se détaillant comme suit :

Revenus	Montant au 31.12.2010	Montant au 31.12.2009
Revenus des Bons du Trésor	10.882,592	11.335,956
Revenus des Certificats de Dépôt	0,000	787,115
Total	10.882,592	12.123,071

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.12.2010, à 12.088,156 Dinars et représentant la Retenue à la Source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables et les sommes à l'encaissement.

NOTE	Créances d'exploitation	Montant au 31.12.2010	Montant au 31.12.2009
AC3	Retenue à la Source/BTA	123,863	3.276,544
	Sommes à l'encaissement	11.964,293	27,750
TOTAL		12.088,156	3.304,294

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2010, à 15.399,945 Dinars, contre 16.829,714 Dinars au 31.12.2009 et représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire.

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce compte s'élève au 31.12.2010, à 10.365,350 Dinars contre 10.365,350 Dinars au 31.12.2009. Les mouvements enregistrés sur le passif s'analysent comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 31.12.2010	Montant au 31.12.2009
PA1	Opérateurs créditeurs	974,167	1.332,583
PA2	Autres créditeurs divers	5.666,456	9.032,767
TOTAL		6.640,623	10.365,350

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.12.2010 se détaillent comme suit :

Capital initial au 01.01.2010 (en nominal)

- Montant : 1.570.300,000 Dinars
- Nombre de titres : 15.703
- Nombre d'actionnaires : 16

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 2.353.200,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 23.532

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 2.965.400,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 29.654

Capital au 31.12.2010 : 1.110.583,471 Dinars

- Montant en nominal : 958.100,000 Dinars
- Sommes non distribuables : 152.483,471 Dinars
- Nombres de titres : 9.581
- Nombre d'actionnaires : 17

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondant au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY.

Le solde de ce poste au 31.12.2010 se détaille ainsi :

- **Résultat distribuable de la période : 23.629,085 Dinars**
- **Régularisation du résultat de la période : (8.650,932) Dinars**
- **Report à Nouveau : 4,197 Dinars**

SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE : 14.982,350 Dinars

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Données par action	<u>31.12.2010</u>	<u>31.12.2009</u>
• Revenus des placements	5,125	4,519
• Charges de gestion	(1,607)	(1,072)
• Revenu net des placements	3,518	3,447
• Autres charges d'exploitation	(1,052)	(0,608)
• Résultat d'exploitation	2,466	2,839
• Régularisation du résultat d'exploitation	(0,903)	0,013
• Report à nouveau	0,000	0,001
SOMMES DISTRIBUABLES	1,563	2,853
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,903	(0,013)
• Report à nouveau	0,000	(0,001)
• Variation des plus ou moins potentielles	6,691	7,336
• Plus ou moins values réalisées	6,564	(0,194)
• Frais de négociation	(0,043)	(0,001)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	15,678	9,980

4-2 Ratios de gestion des placements :

	<u>31.12.2010</u>	<u>31.12.2009</u>
• Charges de gestion / actif net moyen :	1,002%	1,002%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,656%	0,568%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	0,975%	2,654%

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} Avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de:

- La gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;
- La Gestion comptable de SICAV OPPORTUNITY ;
- La tenue du registre des actionnaires de SICAV OPPORTUNITY ;
- La préparation et lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,7 % l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,3% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.